

12. LE DÉPLACEMENT ET LE MAINTIEN DU TRONC

L'action synergique des mouvements de flexion, d'extension, de flexion latérale et de rotation des régions dorsale, lombaire et sacrée permet de déplacer et de soutenir le tronc en position stable lors de la réalisation de nombreuses habitudes de vie.

ANNOTATION

EXEMPLES D'ACTIVITÉS

Activités simples

- La flexion antérieure et l'extension
- Les flexions latérales
- Les rotations droite et gauche

Activités exigeantes

- Le maintien prolongé de positions (assise – debout)
- Les mouvements répétitifs du tronc
- Les mouvements avec charge (soulèvement et port de charges)
- Prendre place dans une voiture et en ressortir
- Le passage de la position debout à la position allongée
- Se retourner vers la gauche ou la droite en position allongée, etc.

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Se référer aux dispositions de la Section II du présent Règlement.
2. Les retentissements sur le déplacement et le maintien du tronc résultant d'une paraplégie ou d'une tétraplégie ne doivent pas être évalués selon les règles du présent chapitre mais selon les règles prévues dans l'unité fonctionnelle « Les tableaux cliniques de paraplégie et de tétraplégie ».
3. La classe de gravité est déterminée par la situation ayant l'impact le plus important, soit le résultat de l'évaluation globale pondérée ou une autre situation décrite telle la présence de restrictions fonctionnelles.
4. L'évaluation globale pondérée est réalisée en présence d'une diminution de la mobilisation active.
 - 1° La diminution de la mobilisation active est évaluée en mesurant les amplitudes maximales des mouvements actifs obtenues avec effort optimum de la personne évaluée. Le résultat obtenu doit être consistant avec l'ensemble des données cliniques. En présence d'une discordance ne pouvant être expliquée conformément aux connaissances médicales reconnues, la mesure du mouvement passif est alors retenue.
 - 2° Les limites de la normale des amplitudes de mouvements sont obtenues par comparaison avec le mouvement équivalent controlatéral. À défaut ou si le mouvement controlatéral n'est pas sain, se référer aux données conventionnelles généralement reconnues normales pour l'âge.
 - 3° Pour chaque mouvement, l'importance de la perte est reportée au tableau prévu à cet effet. Lorsqu'un résultat se situe entre deux valeurs indiquées, la valeur la plus rapprochée est retenue.

ÉVALUATION GLOBALE PONDÉRÉE

Mobilisation active de la région du tronc						
	Flexion antérieure	Extension	Inclinaison gauche	Inclinaison droite	Rotation gauche	Rotation droite
Limites de la normale (Normale ± quelques degrés)	0	0	0	0	0	0
Perte d'environ 25 %	5	2	2	2	2	2
Perte d'environ 50 %	10	5	5	5	5	5
Perte d'environ 75 %	15	8	8	8	8	8
Perte de 90 % et plus	25	12	12	12	12	12

Total de l'évaluation globale pondérée = _____ points

CLASSES DE GRAVITÉ

Les conséquences dans la vie quotidienne – perte de jouissance de la vie, douleurs, souffrance psychique et autres inconvénients – découlant de la présence d'une atteinte permanente sont comparables à celles qui résulteraient de la situation ayant l'impact le plus important, parmi les situations décrites ci-après :	
SOUS LE SEUIL MINIMAL	Les conséquences de l'atteinte permanente, telle la perte de quelques degrés de mobilisation active sans impact fonctionnel significatif, sont moindres que celles résultant des situations décrites dans la classe de gravité 1.
GRAVITÉ 1 2%	Le résultat de l'évaluation globale des capacités de mobilisation active se situe entre 1 et 10, démontrant une difficulté légère pour les activités exigeant le déplacement et le maintien du tronc. <i>Voici, à titre indicatif, 2 exemples d'atteintes correspondant à cette classe de gravité :</i> 1) <i>perte du quart de la flexion antérieure du tronc associée à une perte semblable de l'extension du tronc,</i> 2) <i>perte de la moitié de la flexion latérale droite du tronc associée à une perte semblable de la flexion latérale gauche du tronc.</i>
GRAVITÉ 2 4%	Le résultat de l'évaluation globale des capacités de mobilisation active se situe entre 11 et 20, démontrant une difficulté modérée pour les activités exigeant le déplacement et le maintien du tronc. <i>Voici, à titre indicatif, 1 exemple d'atteinte correspondant à cette classe de gravité :</i> <i>perte du quart de chacun des mouvements du tronc.</i> ou Contraintes et inconvénients inhérents à la nécessité médicale, sur une base régulière et permanente, d'éviter les activités exigeant : – le maintien prolongé du tronc en position immobile : les restrictions sont suffisantes pour limiter la conduite automobile sans interruption à environ une à deux heures ; ou – des efforts répétitifs ou fréquents demandant une mise en charge importante au niveau du tronc.
GRAVITÉ 3 8%	Le résultat de l'évaluation globale des capacités de mobilisation active se situe entre 21 et 40, démontrant une difficulté importante pour les activités exigeant le déplacement et le maintien du tronc. <i>Voici, à titre indicatif, 2 exemples d'atteintes correspondant à cette classe de gravité :</i> 1) <i>perte de la moitié de chacun des mouvements du tronc,</i> 2) <i>perte de 90% ou plus de la flexion antérieure du tronc.</i> ou Contraintes et inconvénients inhérents à la nécessité médicale, sur une base régulière et permanente, d'éviter les activités exigeant : – le maintien prolongé du tronc en position immobile. Les restrictions sont suffisantes pour limiter à moins d'une heure la conduite automobile sans interruption ; ou – des efforts répétitifs ou fréquents se comparant en importance à la manipulation de charges d'environ 5 à 10 kilos.
GRAVITÉ 4 15%	Le résultat de l'évaluation globale des capacités de mobilisation active se situe entre 41 et 60, démontrant une difficulté sévère pour les activités exigeant le déplacement et le maintien du tronc. <i>Voici, à titre indicatif, 1 exemple d'atteinte correspondant à cette classe de gravité :</i> <i>perte des trois-quarts de chacun des mouvements du tronc.</i> ou Contraintes et inconvénients inhérents à la nécessité médicale, sur une base régulière et permanente d'éviter les activités exigeant : – le maintien prolongé du tronc en position immobile. Les restrictions sont suffisantes pour empêcher ou limiter à quelques minutes la conduite automobile sans interruption.
GRAVITÉ 5 30%	Le résultat de l'évaluation globale des capacités de mobilisation active est supérieur à 60. Les capacités de déplacement et de maintien du tronc sont nulles ou presque nulles.

ANNOTATION

EXEMPLE D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ « DÉPLACEMENT ET MAINTIEN DU TRONC »

Mise en situation : Atteinte permanente au niveau dorso-lombaire

Afin de ne pas alourdir le texte, seuls les éléments essentiels de l'évaluation médicale sont rapportés ici pour les fins de l'exemple

Mobilisation active :		Opinion sur les restrictions fonctionnelles :
Flexion	60°	• Éviter le maintien prolongé du tronc en position immobile plus de deux heures
Extension	10°	• Éviter les flexions/extensions répétées
Inclinaison gauche	30°	• Éviter de soulever de façon répétée des poids de plus de 10 kilos
Inclinaison droite	30°	
Rotation gauche	20°	
Rotation droite	20°	

Étape 1**Évaluation de la classe de gravité selon la mobilisation active (voir les données du tableau, p. 49)**

ÉVALUATION GLOBALE PONDÉRÉE	Amplitude mesurée activement	Amplitude considérée normale par l'expert pour cette personne	% de perte	Évaluation pondérée selon le barème
Flexion	60°	90°	33 %	5 *
Extension	10°	30°	66 %	8 **
Inclinaison gauche	30°	30°	---	---
Inclinaison droite	30°	30°	---	---
Rotation gauche	20°	30°	33 %	2
Rotation droite	20°	30°	33 %	2
				Total = 17
Pointage total = 17 correspondant à une classe de gravité # 2				

* 33 étant plus près de 25 que de 50, on retient le pointage attribué pour une perte de l'ordre de 25 % (tableau p. 49)

** 66 étant plus près de 75 que de 50, on retient le pointage attribué pour une perte de l'ordre de 75 % (tableau p. 49)

Étape 2**Évaluation de la classe de gravité selon les restrictions fonctionnelles et/ou contraintes**

En se référant aux descriptions données au tableau de la page 50, les restrictions fonctionnelles émises ci-dessus correspondent à une classe de gravité # 2

Rappel : En présence de restrictions fonctionnelles non mentionnées au tableau de la page 50, l'évaluateur procède par analogie et donne une classe se comparant en gravité avec celles qui sont mentionnées.

Le résultat doit pouvoir être expliqué par les connaissances médicales reconnues, appuyées par des données objectives retrouvées à l'examen clinique. (Voir p. 10, Section II, article 4 du Règlement)

Étape 3**Détermination de la classe de gravité actuelle et de la classe de gravité antérieure**

Classe de gravité actuelle = # 2

Elle est déterminée par la situation ayant l'impact le plus important entre les deux suivantes :

- résultat de l'évaluation globale pondérée (ici classe # 2 obtenue à l'étape 1) versus
- résultat de la présence de restrictions fonctionnelles ou de contraintes (ici classe # 2 obtenue à l'étape 2).

Classe de gravité antérieure = Normale

Elle est déterminée avec l'information disponible au dossier.

Il est important de discuter de l'état antérieur et de motiver son opinion.

